

BURKINA FASO



Unité-Progrès-Justice



AUTORITE DU BASSIN DU
NIGER



AFRICAN DEVELOPMENT BANK GROUP
GROUPE DE LA BANQUE AFRICAINE
DE DÉVELOPPEMENT

AVIS À MANIFESTATION D'INTÉRÊT

Nom du projet : Programme Intégré de Développement et d'Adaptation au Changement Climatique dans le Bassin du Niger (PIDACC-BN), composante Burkina
Secteur : Rural
Référence de l'accord de financement : Don FEM N°5550155001551
N° d'Identification du Projet : P-Z1-C00-064

Avis à manifestation d'intérêt N°2020/011M/MEA/SG/DMP du 18 février 2020 pour le recrutement d'un consultant (firme/cabinet ou bureau d'études) pour une Assistance Technique chargée de l'élaboration, de la mise en œuvre et du suivi des sous-projets financés dans le cadre du Programme Intégré de Développement et d'Adaptation au Changement Climatique dans le bassin du Niger (PIDACC/BN), Composante BURKINA.

- 1- Cet avis à manifestation d'intérêt fait suite à l'Avis Général de Passation des Marchés paru dans le site de la Banque Africaine de Développement (BAD) en date du 8 janvier 2020.
- 2- L'Autorité du Bassin du Niger (ABN) dans le but de contribuer à l'amélioration de la résilience des écosystèmes du fleuve Niger et des populations, a bénéficié du financement du Programme Intégré de Développement et d'Adaptation au Changement Climatique dans le Bassin du Niger (PIDACC/BN) par la BAD au profit des 9 pays membres dont le Burkina Faso.
- 3- Le Programme a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du contrat de services de consultant pour le recrutement d'un cabinet ou bureau d'études pour une assistance technique chargée de l'élaboration, de la mise en œuvre et du suivi des sous-projets financés dans le cadre du Programme Intégré de Développement et d'Adaptation au Changement Climatique dans le bassin du Niger (PIDACC/BN), Composante BURKINA.
- 4- Le présent avis à manifestation d'intérêt est ouvert à égalité de conditions aux consultants et intéressés par le présent avis pour autant qu'ils soient en règle vis-à-vis de l'Administration. Les consultants peuvent se mettre en groupement pour augmenter leurs chances de qualification.
- 5- Le consultant (firme/cabinet ou bureau d'études) procédera à l'élaboration, de la mise en œuvre et du suivi des sous-projets financés par la composante Burkina Faso du PIDACC/BN

Manifestation d'intérêt pour le recrutement d'un consultant (firme/cabinet ou bureau d'études) pour une Assistance Technique chargée de l'élaboration, de la mise en œuvre et du suivi des sous-projets financés dans le cadre du Programme Intégré de Développement et d'Adaptation au Changement Climatique dans le bassin du Niger (PIDACC/BN), Composante BURKINA.

6- Les sites de mise en œuvres sont **les sites de réalisation des infrastructures hydrauliques**. Les sous-projets seront développés dans 15 communes (*confère TdR*) et leurs zones d'emprise.

7- Le consultant (cabinet ou bureaux d'études) a pour mission :

De manière générale,

- D'appuyer le Programme à l'élaboration et à la mise en œuvre des sous-projets au profit des populations bénéficiaires.

De façon spécifique, l'assistance technique se chargera de :

- Mener une étude pour l'identification des filières porteuses dans la zone d'intervention duprogramme;
- Élaborer les fiches/canevas de demande de financement des sous-projets ;
- Apporter un appui conseil permanent aux promoteurs des sous-projets ;
- Identifier les besoins de formations des différents acteurs intervenant dans la mise en œuvre des sous-projets ;
- Assurer la formation continue de ces différents acteurs.

8- Le dossier de manifestation d'intérêt se compose comme suit :

- La lettre de manifestation d'intérêt adressée au Ministre de l'Eau et de l'Assainissement
- La présentation du bureau d'Études, de ses domaines de compétence, de ses statuts juridiques, de l'effectif et du personnel permanent
- L'adresse complète (localisation, personne responsable, boîte postale, numéro de téléphones fixe et portable, etc.) ;
- Les références des missions similaires (contrats) réalisées au cours des cinq dernières années qui doivent faire ressortir pour chacune (i) l'intitulé de la mission, (ii) l'année de réalisation, (iii) les dates de début et fin de mission (iv) le montant du contrat.

N.B : Aux fins de l'évaluation des dossiers de manifestation d'intérêt, les consultants devront joindre obligatoirement les pièces justificatives (les attestations de bonne fin d'exécution et les copies des pages de garde et de signature des contrats) des références techniques des prestations similaires.

Aussi, doivent-ils donner l'adresse et les contacts des services bénéficiaires (commanditaires) aux fins de vérifications de l'authenticité des missions similaires réalisées.

Seules les missions similaires justifiées seront prises en compte pour l'évaluation des dossiers de manifestation d'intérêt.

9- La durée de l'intervention de l'assistance technique sera de quatre (04) ans. Le temps d'intervention des différents experts sera défini en fonction du besoin des compétences. Ils se retireront graduellement.

10- Les critères d'éligibilité, l'établissement de la liste restreinte et la procédure de sélection seront conformes aux « **Règles et Procédures pour l'utilisation des Consultants** » de la Banque Africaine de Développement, Edition d'Octobre 2015, qui sont disponibles sur le site web de la Banque à l'adresse : <http://www.afdb.org>.

Les critères de présélection porteront sur la justification des références techniques similaires dans le domaine d'intervention et l'expériences dans les missions comparables au cours des cinq (05) dernières années.

Manifestation d'intérêt pour le recrutement nt de consultant (firme/cabinet ou bureau d'études) pour une Assistance Technique chargée de l'élaboration, de la mise en œuvre et du suivi des sous-projets financés dans le cadre du Programme Intégré de Développement et d'Adaptation au Changement Climatique dans le bassin du Niger (PIDACC/BN), Composante BURKINA.

Six (06) bureaux d'études au maximum seront retenus pour prendre part à la demande de propositions.

11- Les dossiers de manifestation d'intérêt doivent être rédigés en langue française et présentés sous forme d'un document relié et fournis en quatre (04) exemplaires dont un (01) original et trois (03) copies marqués comme tels et déposés sous plis fermés, avec la mention « **Avis à Manifestation d'Intérêt pour le recrutement de consultant pour une Assistance Technique chargée de l'élaboration, de la mise en œuvre et du suivi des sous-projets financés dans le cadre du Programme Intégré de Développement et d'Adaptation au Changement Climatique dans le Bassin du Niger (PIDACC/BN) composante Burkina.**» au secrétariat de la Direction des marchés Publics du Ministère de l'Eau et de l'Assainissement 03 BP 7025 Ouagadougou 03, Téléphone : 00226 25-49-99-00 à 09h 00 mn au plus tard le 23 mars 2020 à 09 h 00mn TU.

12- Pour tout renseignement complémentaires, les candidats peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse ci-dessous et aux jours ouvrables de 7 h 30 mn à 12 h 30 mn et de 13 h 30 mn à 15 h 30 mn :

- **Direction des marchés Publics du Ministère de l'Eau et de l'Assainissement 03 BP 7025 Ouagadougou 03, Téléphone : 00226 25-49-99-00 à 09h 00 :**
- **Unité de Coordination du Programme Intégré de Développement et d'Adaptation au Changement Climatique dans le bassin du Niger (PIDACC/BN) Composante BURKINA
E-mail : pidaccbn.bf@yahoo.com; Tel : 70 23 18 98 / 65 71 44 27.**

13- L'Administration se réserve le droit de ne donner aucune suite à tout ou partie du présent avis à manifestation d'intérêt.